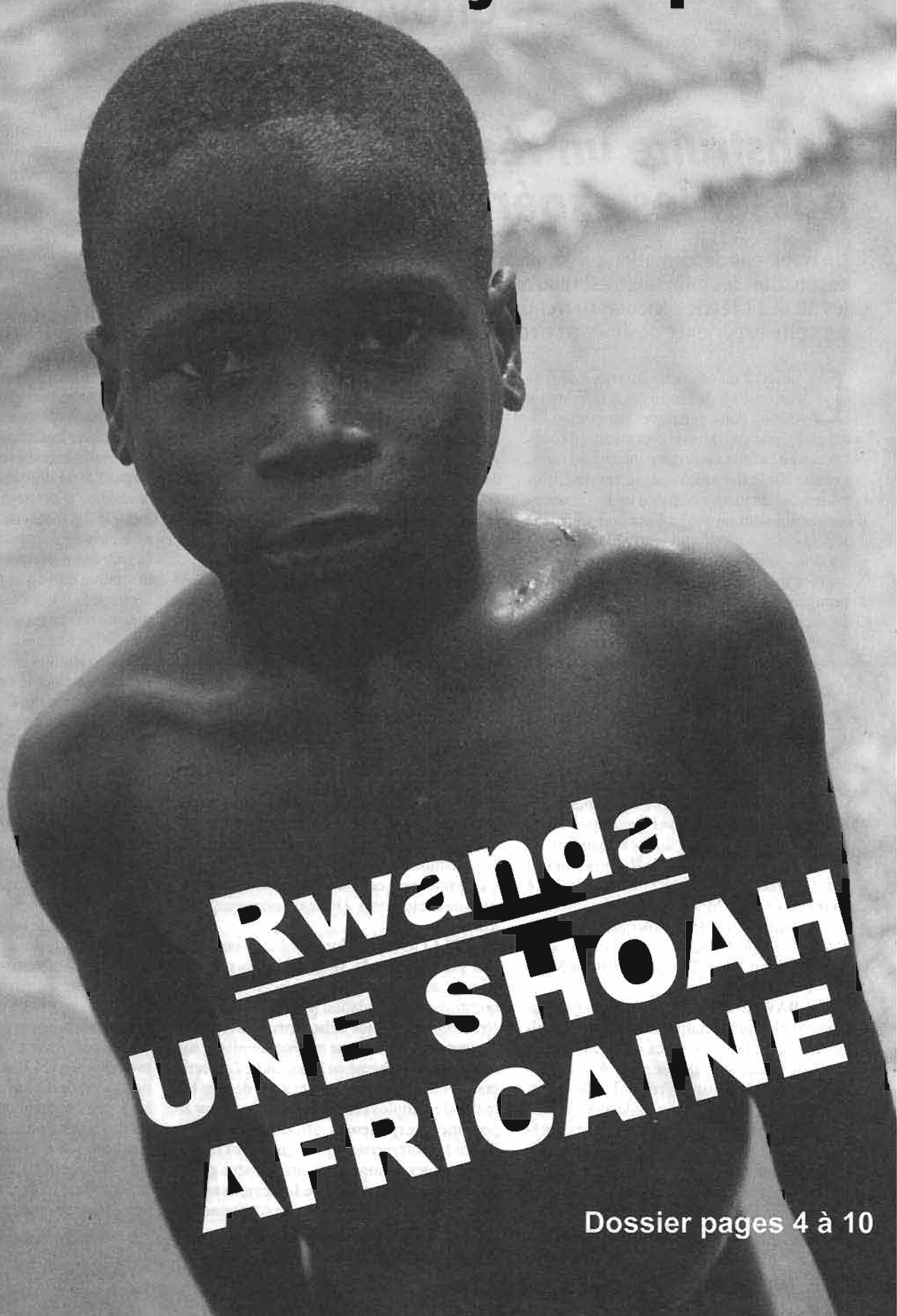


C'était il y a sept ans



Rwanda
UNE SHOAH
AFRICAINNE

la caravane de la citoyenneté



Construire un réseau, passer les expériences

Un week-end de formation sur les discriminations racistes à destination des militants s'est tenu au siège du Mrap les 10 et 11 février. Nicolas Grivel fait le point sur cette expérience destinée à se renouveler.

L'objectif de ces deux journées de formation était de réunir les « référents » (une ou deux personnes par comité local ou fédération), afin de commencer à constituer une culture commune interne au mouvement sur le thème complexe des discriminations, et de mettre en place un fonctionnement en réseau du projet Caravane de la Citoyenneté. Le week-end s'articulait en quatre demi-journées. Le samedi matin était consacré à une présentation théorique du phénomène discriminatoire et des politiques de lutte contre celui-ci, par la sociologue Véronique de Rudder. Son exposé et le débat qui a suivi ont permis de mettre en évidence le dé-

calage entre l'ampleur du problème et la faible réaction des scientifiques et des politiques publiques. Même si ce décalage a eu tendance à se réduire ces dernières années grâce à une certaine prise de conscience, il demeure important et une campagne comme celle menée par le Mrap doit permettre de poursuivre dans ce sens, en facilitant une réaction collective plus forte et en œuvrant en faveur du recul des discriminations. L'après-midi Sophie Pisk et Agnès Horrière, du service juridique du Mrap, ont présenté les enjeux juridiques du problème des discriminations racistes fournissant ainsi aux militants les éléments d'une « stratégie » juridi-

que pour répondre à des cas de discrimination. Par ailleurs ont été précisés les termes de la collaboration juridique entre les comités locaux et le service juridique national, celui-ci fournissant une assistance par des entretiens téléphoniques et en mettant à disposition des fiches de conseils et de méthodologie.

Le samedi s'est terminé par la projection du film « Discriminations, ouvrons les yeux ! », réalisé pour le Mrap dans le cadre de la Caravane. Tous les militants y ont vu un outil particulièrement utile pour lancer et structurer des débats, et qui présente en outre l'avantage de pouvoir être destiné à des publics très variés (adultes, jeunes, professionnels, partenaires associatifs, syndicaux ou institutionnels...).

La deuxième journée a débuté par une formation à l'écoute et à l'accueil assurée par Lionel Bauchot, psychothérapeute et formateur spécialisé dans l'écoute des victimes de maltraitance. Son intervention s'est en grande partie basée sur l'expression par les militants présents de leurs besoins et de leurs attentes en la matière, et sur les limites de leur rôle, qui ne peut et ne doit être celui d'une assistante sociale ou d'un psychologue. M. Bauchot a indiqué des pistes de réflexion et des précautions, toutes indispensables pour assurer une écoute et un accueil permettant de protéger la victime tout en se protégeant soi-même, et d'ouvrir la voie, avec d'autres, à une réparation morale au moins aussi importante que la réparation juridique.

Enfin, le dimanche après-midi a été l'occasion de dessiner la carte de la Caravane et de saisir la force du réseau dans cette campagne. Dominique Brendel et Yannick Lechevallier, coordinateur du projet, ont présenté l'appui technique, juridique, matériel et financier que peut apporter le Mrap national aux comités locaux, mais aussi et surtout son rôle de « passeur » d'expériences.

Cette formation aura en tout cas permis, outre son apport indéniable en terme de connaissance des discriminations et des réponses à y apporter, de favoriser le dialogue et la collaboration entre les comités locaux et le Mrap national, mais aussi et peut-être surtout entre les comités locaux eux-mêmes.

Il est à noter qu'après ce week-end des « référents », plusieurs sessions de formations décentralisées seront programmées, par grandes régions, reprenant et déclinant les thèmes abordés les 10 et 11 février. Ces formations sont destinées aux membres des comités locaux menant une action de lutte contre les discriminations, et en particulier ceux qui ont vocation à assurer un accueil des victimes et témoins. Le programme de ces sessions reste à fixer, en fonction des besoins et des demandes qui seront formulées. ♦

Nicolas Grivel

Arc-en-ciel ouvre la fenêtre sur les autres

L'arc-en-ciel n'existe pas seulement dans la nature, il se trouve sur internet, et c'est aussi multicoloré. *Arc-en-ciel*, c'est en effet le nom d'un cyber-journal édité par le Mrap et rédigé pour et par des enfants de sept à treize ans. Ce journal permet aux enfants de partager et d'approfondir leurs idées autour des valeurs de tolérance et d'égalité, en publiant leurs articles et contributions.



Thierry Beghin ©

Le premier numéro, accessible sur la Toile, révèle la variété et la richesse d'expression des enfants. Déployant toutes leurs capacités créatives, ils font vivre cet outil singulier où se côtoient des poèmes, des dessins, des recettes de cuisine et des histoires. Les enfants sont les principaux acteurs d'un support dont ils assurent, dans le cadre d'un travail interactif, la production et la mise à jour. Ainsi, il est pour eux très valorisant de voir « en ligne » les résultats de leurs efforts. L'axe rédactionnel repose sur le thème du res-

pect de l'autre, de la lutte contre le racisme et de l'amitié entre les peuples. Le journal offre la possibilité aux écoles et autres structures encadrant les enfants de présenter leurs initiatives ou projets concernant ces thèmes. Sur le site actuel, on trouve par exemple les productions de l'école Balzac de Nanterre dont les élèves ont décidé d'exprimer leurs refus du racisme et de la xénophobie : des poèmes,

des saynètes dialoguées, des contes animaliers. Des liens sont établis avec d'autres sites de façon à ce que le journal *Arc-en-ciel* serve de guide et de tremplin pour accéder au plus grand nombre d'informations sur les thèmes qui nous sont chers. Sensibilisés dès le plus jeune âge aux techniques nouvelles, les enfants trouveront dans ce journal un cadre d'échanges permettant la connaissance et le respect de l'Autre. ♦

Benjamin Krüger

Adresse d'*Arc-en-ciel* : www.mrap-arcenciel.net
Les enfants ou leurs éducateurs peuvent envoyer leurs productions directement à la rédaction : mrap.education@free.fr

En bref

COLLOQUE en deux parties sur le thème « Actuel de la Shoah, témoigner de l'impensable » dont la première se déroulera le 25 mars au Sénat à Paris (la seconde étant prévue pour le 20 mai). « Par ce passage de témoin à l'articulation des mémoires, européenne, yiddish, israélienne, interroger le *Et pourtant*, celui du dire, de l'entendre, de l'écrire, cerner ce pensable/impensable de la Shoah, tel est le parti pris de cette journée ». Pour tous renseignements : Danielle Katz : 01 48 87 04 66 E.mail : dhrose@club-internet.fr IMMIGRATION. L'échouage d'un cargo à Saint-Raphaël avec 912 Kurdes à bord réclamant le droit d'asile dans notre pays remet au centre du débat politique la situation des sans-papiers en France, le droit d'asile et la politique d'immigration. [...] La responsabilité de cette situation incombe en premier lieu au consensus qui existe entre les nations pour refuser de reconnaître les droits légitimes du peuple kurde, ainsi qu'à la répression qui s'exerce contre ce peuple de la part de la Turquie, de l'Irak, et des autres pays de la région, contraignant à l'exil pour raisons po-

litiques et économiques une population qui ne peut plus vivre sur sa terre. La responsabilité de cette situation est aussi le fait de la Communauté européenne qui d'un côté ne fait pas l'effort nécessaire pour permettre le développement économique de la région, et de l'autre élève des barrières à l'asile et à l'immigration, permettant ainsi à des trafiquant peu scrupuleux de faire des profits substantiels sur l'exploitation de la misère humaine. [...] Le Mrap refuse que ces nouveaux réfugiés soient victimes de politiques et de situations dont ils ne sont pas responsables. Il ne saurait être question d'en reconduire certains - selon quels critères et vers quel pays d'ailleurs ? contre leur gré.

La seule réponse digne des droits de l'homme, c'est de répondre positivement à leur demande d'asile, en leur donnant accès aux procédures et aux protections de la Convention de Genève de 1951 sur les réfugiés. Ils doivent avoir le droit de s'installer dans le pays de leur choix et de vivre enfin dans des conditions décentes. » Extrait du communiqué du 19 février 2001

Éditorial

Ensemble construisons le Mrap de demain

2001 est une année de congrès. Ensemble nous devons en faire un grand moment pour le Mrap, le remettre à jour, revivifier notre engagement, tracer notre devenir. Le racisme est une force de destruction du monde, de négation de l'Autre. Il sévit depuis plusieurs siècles et continue tragiquement à servir de support à la domination sur les plus faibles à travers le monde. Il se présente au gré des époques sous des formes variées dans leur perversité, charriant horreur et malheur.

Malgré les leçons de l'Histoire, en ce crépuscule du troisième millénaire, nous sommes bien contraints de reconnaître que nous sommes encore loin de son éradication. Aussi, devons-nous à l'occasion de ce moment exceptionnel qu'est notre congrès mettre à jour nos analyses sur l'expression actuelle du racisme, tant sur les plans national qu'international, et chercher collectivement à définir nos futures orientations.

Le Mrap d'aujourd'hui est impliqué tantôt comme animateur, tantôt comme compagnon, mais toujours acteur d'un certain nombre de combats. Citons sans souci d'exhaustivité : la lutte contre les discriminations, les actions en faveur des sans-papiers, la mobilisation autour du droit d'asile, la lutte contre la double peine, contre la peine de mort, et sur le plan international notre œuvre en faveur des droits et libertés fondamentales des hommes, des peuples que ce soit au Proche-Orient, en Turquie ou en Afrique ... Il conviendra lors du Congrès d'évaluer ce travail, faire le point sur ces actions, celles à poursuivre ou à reformuler, celles à promouvoir comme prioritaires. Tous les adhérents doivent pouvoir dire leur mot sur les enjeux les plus décisifs, aussi la première question à nous poser devrait être : « Quoi : que devons-nous faire ? quelles orientations nous fixer ? » Dans un deuxième temps, nous devrons définir le « Comment : comment organiser la mise en œuvre des orientations choisies ? avec quelles méthodes ? pour quels résultats ? » Désormais l'avenir du Mrap est entre vos mains. Les adhérents attachés à un comité local doivent s'en rapprocher pour réfléchir et proposer ensemble le destin du Mouvement. Quant aux adhérents isolés, ils ne peuvent être exclus de cette nécessaire production. Nous les invitons ardemment à nous écrire. Mouloud Aounit

Rwanda 1994, un million de morts

Les trois quarts de la population tutsi et des milliers de Hutu ont été décimés au Rwanda en trois mois à partir du 6 avril 1994. A l'heure d'Internet et du satellite, rien n'a été fait pour arrêter cette terrible régression de notre malheureuse humanité. Mais, que s'est-il passé au juste ? S'agit-il d'une guerre inter-ethnique ? Que recouvre les catégories « tutsi » et « hutu » ? Comment en est-on arrivé là ? Qui savait quoi ? Qui est responsable ? Quel rôle a joué la communauté internationale ? Qu'en est-il aujourd'hui de ce pays qui s'est auto-mutilé ? C'est à ces questions que ce dossier tente de répondre avec notamment l'entretien ci-dessous. Nous n'oublierons pas les Rwandais. Un long travail de deuil et de reconstruction les attend. Serons-nous encore une fois absents ?

Comment percevez-vous le génocide commis au Rwanda il y a sept ans maintenant ?

Louis Bagilishya : Le génocide des Tutsi, et l'extermination de Hutu démocrate à partir du 6 avril 1994 jusqu'à la fin juin 1994 dans ce pays au cœur de l'Afrique est une tragédie inimmuable, et un échec pour la nation rwandaise, pour l'Afrique et pour l'ensemble de

l'humanité... Un génocide est une défaite de la civilisation, un défi pour la pensée.

Jean Pierre Chrétien : On a longtemps persisté à voir dans la crise rwandaise une guerre inter-ethnique. Cela est symptomatique du maintien en Occident d'un regard ethnographique, et d'une très grande carence dans l'analyse des situations politiques et sociales en Afrique.

Cette interprétation s'appuyaient sur la catégorisation des Rwandais (et des Burundais) en Hutu, Tutsi et Twa : qu'en est-il ?

Jean-Pierre Chrétien : Hutu, Tutsi et Twa ne sont pas des groupes ethniques, ce sont des catégories héréditaires de la société, des sortes de clans : ils vivent ensemble, ont la même langue, les mêmes croyances, la même histoire politique. Je crois qu'il est important de comprendre ici les responsabilités emboîtées qui ont débouché sur un génocide. On peut distinguer trois grands moments de l'histoire contemporaine du Rwanda. Dans les années 1925/1930, le colonisateur belge systématise le clivage hutu/tutsi sur un mode raciste en adoptant le principe de la supériorité raciale des Tutsi qualifiés par certains de « nègres blancs ». La ségrégation est pratiquée dès l'école primaire et une épuration du corps administratif coutumier éliminant tous les dirigeants hutu est réalisée ; pour les colons, seuls les Tutsi avaient vocation à gouverner. Le système colonial administre le pays selon une hiérarchisation socio-raciale de la population : en haut de l'échelle les Blancs, les Tutsi au second échelon, puis les Hutu et tout en bas les Twa. Plus tard, à la veille de l'indépendance, entre 1959 et 1961, il y a un retournement de la politique coloniale ; on remplace la monarchie tutsi par une république hutu en combinant deux types de mystification intellectuelle : l'idée d'une « majorité héréditaire » détenue par les Hutu, censée être le fondement de la démocratie, et celle de



Jean-Pierre Chrétien
directeur de recherche au CNRS
laboratoire « Mutations africaines »



Louis Bagilishya
animateur de l'association
Communauté rwandaise de France

l'autochtonie, les Hutus seraient les seuls « vrais » Rwandais, et les Tutsi des conquérants venus d'Egypte. La révolution sociale rwandaise dont l'ambition est de rééquilibrer le partage du pouvoir n'abolit pas les clivages héréditaires, elle les renforce, en instaurant des quotas cette fois en faveur des Hutu, en conservant les mentions « ethniques » sur les papiers d'identité. Entre 1989 et 1993, le régime en place décide de raviver les passions entourant l'antagonisme hutu/tutsi. Sa propagande visant à opposer les uns aux autres devient de plus en plus virulente à mesure que s'exprime un réveil démocratique du pays. Il fallait d'une part diaboliser les Tutsi et d'autre part refonder un bloc hutu totalitaire autour du pouvoir et disqualifier l'opposition. Le fait est là : on n'est pas en présence d'une banale opposition ethnique, mais d'un discours idéologique racial porteur de violence de type génocidaire. L'idéologie raciste et totalitaire du « Hutu power » est ainsi clairement exprimée, notamment dans « Les dix commandements du Hutu » publiés en décembre 1990 par le journal *Kangara* qui prônent un véritable apartheid.

Louis Bagilishya : Dans l'histoire contemporaine du Rwanda il y a eu des tragédies, des massacres qui témoignaient de l'enracinement d'une culture pré-génocidaire. En 1964, un journaliste d'un quotidien français, témoin de la tragédie, précisait que les nouveaux maîtres du pays, les Hutu, ont entrepris l'extermination systématique des anciens seigneurs tutsi : 20 000 d'entre eux ont été massacrés. Ces événements ne sont pas un accident. Ils constituent la manifestation d'une haine entretenue par la prise en otage systématique de toute la population tutsi, véritable bouc émissaire des problèmes économiques et sociales du Rwanda.

De quelle façon l'instrumentalisation raciste de réalités politiques et sociales se réalise-

t-elle ?

Louis Bagilishya : Pour donner corps à cette vision raciste, le discours colonial n'hésite devant rien. Un évêque écrivait en 1920 : « les Bahima, un clan tutsi, différent des agriculteurs bantous d'un type inférieur, leur apparence intelligente et délicate, leur amour de l'argent, leur capacités à s'adapter à n'importe quelle situation semblent indiquer une origine sémitique ». Soixante dix ans plus tard, en novembre 1992, Léon Mugesera, un dignitaire du régime, actuellement inculpé par le Tribunal pénal international, reprend le même schéma ; évoquant une rencontre avec un Tutsi, il déclare aux amis de son parti : « Je lui ai demandé s'il avait entendu parler de l'histoire des Falashas qui étaient rentrés chez eux en Israël partant d'Ethiopie. Il me répondit qu'il n'en savait rien. Et moi, de répartir votre pays c'est l'Ethiopie. Il me répondit qu'il n'en savait rien. Et moi, de répartir tu dois être sourd et illettré, votre pays c'est l'Ethiopie et nous allons vous expédier sous peu chez vous via Nyabarongo en voyage express. » Nyabarongo est une rivière dans laquelle furent jetés les cadavres de Tutsi massacrés en 1964... une rivière dont les eaux prirent la couleur rouge du sang de premiers actes de génocide au Rwanda, fin 1963, début 1964. Malheureusement,

Des dizaines de milliers de personnes ont été assassinées à Murambi. Ici, une des salles de l'Ecole technique où les corps sont exposés après avoir été exhumés des fosses communes.

ment, les élites politiques ont intériorisé cette vision raciste au nom de laquelle était déniée une citoyenneté à part entière aux Tutsi et était refusé le droit au retour des Tutsi exilés depuis les premiers massacres. C'est cette volonté de revenir dans leur pays qui a conduit à l'émergence d'une opposition politico-militaire, le Front Patriotique Rwandais, née à l'étranger, composée principalement de Tutsi, et qui est à l'origine du déclenchement de la guerre au Rwanda en octobre 1990.

Jean-Pierre Chrétien : Les élites instruites ont été gagnées par cette façon d'interpréter leur société. Du temps de la colonisation, une élite tutsi s'est crue supérieure. Après la révolution sociale c'est l'inverse, c'est une élite hutu qui croit volontiers qu'elle a vocation à guider le pays, bénie par l'Eglise et par un idéal démocratique. Donc il y a l'idée chaque fois d'être appelé à diriger le pays par une sorte de vocation naturelle. Les violences qui se sont développées depuis l'indépendance ont progressivement conduit de plus en plus de gens à s'inscrire dans cette démarche, par peur ou en escomptant exploiter les situations de désordre. La propagande en faveur de cette vision raciste est devenue un vrai maquis. Mais il faut aussi ajouter que les grands espoirs qu'a fait naître la révolution de 59 n'ont pas été réalisés : forte croissance démographique, stagnation de l'économie malgré le travail remarquable des paysans et l'augmentation de la production, très faible industrialisation... Le fossé social entre la bourgeoisie proche de l'Etat et la masse des gens s'est creusé. La fuite en avant dans le racisme gît dans cet échec social. Pour les dirigeants c'est un moyen commode d'éva-

luer le problème et de contenir le mécontentement populaire en désignant le bouc émissaire tutsi, et c'est encore plus facile dans le contexte d'une guerre civile. Ce mécontentement s'est exprimé dans une opposition politique qui émerge avec force à la fin des années 80 mais c'est la logique du bouc émissaire qui l'emporte.

Louis Bagilishya : Le génocide a été planifié. Pour opérer les exterminations, l'administration rwandaise s'est appuyée sur le recensement de la population. Toute la chaîne d'autorités administratives, très bien contrôlée par le parti unique, a participé à la mobilisation et à l'encadrement. Le gouvernement a diffusé un nombre très important de transistors avec une seule fréquence diffusant la Radio des Mille Collines. Voilà ce qui était proféré sur cette radio le 10 mai 1994 en plein génocide : « Le nettoyage des Tutsi devra être terminé. On recherche 100 000 jeunes pour que nous tuions les agents du FPR et que nous les exterminions. Ce sera d'autant plus facile qu'il s'agit d'une seule ethnie ; par exemple tu n'as qu'à regarder son petit nez fin et à le casser, et vous, administrateurs, maintenez les obstacles sur les routes, organisez des patrouilles nocturnes, des barrages, distribuez des armes à la population pour qu'elle se défende ». Ce génocide c'est la rencontre de la machette, de la radio et de l'embrigadement d'un appareil administratif extrêmement bien organisé.

Jean-Pierre Chrétien : On a assisté entre 1990 et 1994 à la course contre la montre entre un courant de démocratisation (avec une opposition intérieure qui obtient de participer au pouvoir) et une mouvance proche du



© Bruce Clarke, 1999

→ pouvoir qui favorise la remobilisation ethnique. Des instructions sont données aux autorités militaires et administratives pour enquêter et définir l'ennemi intérieur, tandis que le matraquage propagandiste se poursuit. Il y a aussi des événements décisifs comme le massacre des Tutsi de la région du Bugesera en mars 92 qui a été une sorte de répétition générale de ce qui va se passer deux ans plus tard. Les méthodes utilisées par le pouvoir et l'ensemble de ces faits ont été dénoncées par un rapport de la FIDH de 93, sans réaction internationale sérieuse. Il a fallu toutes les relations, l'habileté de Jean Carbonare pour que quelques informations soient données à la télévision, et puis plus rien (lire extrait page 9 ndlr).

Louis Bagilishya : Un véritable espoir de paix, de compromis politique, d'avancées vers la démocratie était né en août 93 avec la signature des accords d'Arusha, en Tanzanie, entre l'opposition politico-militaire, l'opposition civile intérieure et le gouvernement du général-président Habyarimana ; nous pensions entrer dans une période de transition, certes difficile, qui nous mènerait vers un Etat de droit. Le génocide n'était pas une fatalité ! il y avait une chance, fragile mais réelle, pour que le Rwanda puisse connaître une autre évolution. Mais, assez vite cette étape de transition s'avère être une partie de poker-menteur, elle est escamotée par les fractions extrémistes du pouvoir en place, ce qui se

traduit par des attentats, l'élimination d'hommes politiques tutsi et hutu de l'intérieur. Il est aujourd'hui avéré que de nombreuses informations annonçant la préparation d'un génocide étaient connues de beaucoup de diplomates. Des informations furent transmises par le général Roméo Dallaire, commandant au Rwanda la force de l'ONU pour le maintien de la paix, à ses supérieurs. Un fax du 11 janvier 1994, adressé par Roméo Dallaire aux plus hautes autorités des Nations unies à New-York et demandant l'autorisation pour une intervention immédiate, préventive et sans doute décisive est restée sans réponse. Pire, le 21 avril, le Conseil de sécurité décidait de retirer du Rwanda la plus grande partie de la force de 2 500 soldats qui devaient protéger la population.

Comment doit-on analyser cet aveuglement ?

Jean-Pierre Chrétien : L'ancien colonisateur belge a mis le régime en place le régime post-indépendance, un régime soutenu par la démocratie chrétienne belge, par le parti social flamand (CVP). Avec en plus dans les années 80/90, le fait que la structure internationale de la démocrate chrétienne était basée à Bruxelles et était en fait aux mains de quelques personnes très liées au CVP. Il y a en Belgique un lobby très puissant qui projette sur le Rwanda les complexes belges (dans un certain imaginaire flamand, les Tutsi c'est un peu comme les francophones de la bourgeoi-

sie wallonne). Cette fixation belge explique qu'en 64 on ait occulté les massacres avec la bénédiction des autorités religieuses. La France commence à être présente dans ce pays avec la présidence de Giscard d'Estaing et surtout sous Mitterrand. A l'Elysée, l'imaginaire politique est fortement attaché à la francophonie et obsédé par la rivalité avec les Anglo-saxons en Afrique. La banale coopération initiale se poursuit par une coopération militaire modeste, mais se renforce par un avenant (qui n'est pas publié ni discuté par le Parlement) qui rendait la présence française plus offensive. En même temps, c'est l'idéologie socio-raciale portée jusqu'alors par la démocratie chrétienne belge, qui suit. On fait de ces majorités (hutu) et minorités (tutsi) des blocs ethniques, alors que majorité et minorité peuvent avoir des expressions perverses si on leur donne un contenu héréditaire. Lorsque des ministres français se déplacent à Kigali en 92 et en 93, leur message est : « il faut que les hutu s'entendent », c'est-à-dire Habyarimana et l'opposition, contre les Tutsi. Cette adhésion à une idéologie porteuse de racisme et de génocide a été un choix politique grave et je l'ai dit à la Mission d'information parlementaire. C'est de cela que se sont mal réveillées les autorités politiques de notre pays, qu'elles acceptent encore mal de le reconnaître. Le génocide rwandais reste un sujet tabou.

Louis Bagilishya : Les représentations de l'Afrique entretenues par ce qui reste de la mentalité coloniale conduisent à l'aveuglement sur la complexité et les fragilités des sociétés africaines. Le Rwanda étant entré dans le « pré-carré » de la « francophonie » en Afrique, les relations entre la France et le Rwanda étaient conduites, dans la tradition de la V^e République, par un cercle très restreint autour de la présidence de la République, un cercle incapable d'appréhender réellement jusqu'où pouvait conduire le jeu des « apprentis sorciers ».

La frontière semble floue entre incompréhension, aveuglement, complicité...

Jean-Pierre Chrétien : L'option politique française a été au moins aussi grave que l'option militaire et d'ailleurs elle a été très peu abordée par la Mission d'information faute de documents, parce que les archives de l'Elysée ne se sont pas ouvertes contrairement à ce qui s'est passé en Belgique où la Mission sénatoriale belge a décrit les rencontres entre Habyarimana et le Premier ministre belge tandis que nous ne savons rien des rencontres entre Habyarimana et Mitterrand. On a fait croire que l'on soutenait les efforts de démocratisation du régime Habyarimana, cela est faux : on a, de fait, appuyé la faction Habyarimana au sein de ce régime.

Louis Bagilishya : Les responsabilités poli-



© Bruce Clarke, 1999

tiques sont lourdes de conséquences y compris dans les difficultés que rencontre le Rwanda pour se reconstruire. En effet, l'immense majorité des responsables hutu, ceux de l'opposition intérieure qui avaient accepté de s'inscrire dans le jeu démocratique, a été exterminée. Il faut rappeler que l'une des premières victimes, une fois le génocide consommé fut Mme Agathe Uwilingiyimana, Premier ministre, hutu appartenant à l'opposition démocratique non-armée. L'abandon de cette classe politique, notamment par la France, a lourdement pesé dans l'échec dont on a parlé en commençant cet entretien.

Jean-Pierre Chrétien : Soulignons un point essentiel soulevé par le livre dirigé par Alison Des Forges : le gouvernement Kambanda mis en place le 8 avril 1994 qui organise et couvre le génocide, est issu d'un putsch au lendemain de l'assassinat d'Habyarimana. Ce gouvernement aurait dû être immédiatement mis au ban international. Au lieu de cela, il est représenté aux Nations unies (le Rwanda est à ce moment-là membre non permanent du Conseil de sécurité) ; des contacts sont durablement gardés avec ce gouvernement notamment à Paris alors qu'on traîne des pieds pour rentrer en contact avec des membres de l'opposition. On a fait le choix d'appuyer un gouvernement génocidaire.

Louis Bagilishya : Il y a là un aveuglement



© Bruce Clarke, 1999

Atelier pour enfants orphelins. En kinyarwanda, on dit « enfants non accompagnés » ...

qui confine à la complicité et qui constitue une honte pour tout le monde ! Je me souviens avec émotion qu'en 1994, le

sommet de l'Organisation de l'Unité africaine qui se déroulait à Tunis accueillait Nelson Mandela, premier président élu de la République sud-africaine ; dans le même temps, l'O U A accueillait les représentants du gouvernement génocidaire rwandais. Cela montre l'aveuglement et la complicité des Etats africains.

Il semble que vous, connaisseurs de l'histoire et des sociétés de cette région des Grands Lacs, ayez été peu entendus : pourquoi ?

Jean-Pierre Chrétien : Cela relève de l'analyse des rapports entre la France et l'Afrique, des processus de décision, des milieux et des acteurs les plus influents, tout cela rentre parfaitement dans les réflexions que peuvent inspirer les affaires récentes. L'Afrique est un domaine spécial. On n'est pas arrivé au bout de l'explication de ce qui s'est passé. Il est étonnant que Michel Rocard, ex-Premier ministre, a laissé entendre auprès de la Mission d'information que les choses avaient été décidées en dehors de lui ; Edouard Balladur Premier ministre plus tard a dit « dans la mesure où je suis au courant »... Ces formules sont significatives du fait que les décisions sur l'Afrique se prennent à l'Elysée et en fonction d'avis venus de cercles qui ont une

influence particulière, notamment le cercle militaire.

Louis Bagilishya : Ce qui est frappant c'est le poids extrêmement lourd des représentations sur l'Afrique que l'on retrouve un peu partout. Je prends par exemple ce qui se passe actuellement en Côte d'Ivoire : j'ai été sidéré de voir, après la tragédie rwandaise, que des hommes politiques français banalisaient des discours ivoiriens très agressifs et basés sur l'exclusion religieuse, ethnique... Ce qui s'est passé au Rwanda a-t-il servi de leçons ?

Comment s'est réveillé le Rwanda après ce cauchemar ? Que se passe-t-il au niveau de la justice et du travail de mémoire ?

Louis Bagilishya : Imaginez un pays de sept millions d'habitants qui se réveille avec un million de morts, près de deux millions de personnes déplacées, près de 300 000 enfants orphelins et « enfants non-accompagnés », un pays où la Banque nationale a été vidée, où les ministères n'ont pas de papier, un pays où toute l'administration doit être reconstruite par des Rwandais ayant passé une grande partie de leur vie à l'étranger... c'était le Rwanda de juillet 1994. Ce contexte est aggravé par le fait qu'une grande partie des personnes qui ont commis le génocide se réfugient dans les pays voisins notamment au Zaïre et se préparent, mêlées à la population civile dans des camps de réfugiés, à achever le génocide avec toujours la passivité de la communauté internationale.

Jean-Pierre Chrétien : Le jeu pervers du génocide a été d'impliquer un maximum de personnes, y compris ceux qui n'ont pas tué mais qui étaient autour des barrages, s'agitaient avec des machettes, dénonçaient, applaudissaient, etc. C'est une situation faite de culpabilités et de peurs multiples. En plus, la menace a continué avec la préparation d'une revanche dans les camps du Zaïre entre 1994 et 1996, ensuite en 97/98, il y a eu des infiltrations des ex-miliciens dans le Nord-ouest, il y avait des massacres tous les jours... Bien que le pouvoir soit exercé par les Tutsi et les Hutu (dans l'armée, au gouvernement où il y a une majorité de Hutu), on a l'impression que la logique de sécurité tutsi est une des clés du régime. Aujourd'hui le Rwanda est une société complètement en mosaïque, où tout le monde a bougé : vous avez la deuxième génération de réfugiés tutsi qui sont nés et ont grandi à l'étranger, plus les deux millions de Hutu qui étaient partis entre 94 et 96. C'est une société complètement disloquée ; et, néanmoins elle se reconstruit. Faire →

Association de veuves tutsi et d'épouses de Hutu qui ont fui, dans la région de Taba

→ fonctionner une vie démocratique dans ce pays n'est pas facile. Si on a quelque sympathie pour ce pays ou si on veut en parler sérieusement, on doit prendre acte de ce qui ne va pas – les conflits internes, les courses au pouvoir, les groupes qui contrôlent le pouvoir plus que d'autres, les assassinats politiques, les mécontentements, les départs vers l'étranger –, mais doit-on pour autant oublier l'énorme tragédie de 1994 ? Le régime actuel a montré de réelles capacités à reconstruire cette société même si ce n'est pas toujours satisfaisant. Mme Daure-Serfaty qui a visité les prisons pour l'Observatoire international des prisons n'a pas constaté une situation plus catastrophique que dans d'autres pays d'Afrique. Mais il y a aussi beaucoup de gens présumés coupables qui ne sont pas dans les prisons... Quant au TPIR, une cinquantaine de personnes ont été arrêtées, une vingtaine de grands responsables ont été jugés, c'est beaucoup trop long (par comparaison le tribunal de Nuremberg a jugé en un an). Il y a eu plusieurs crises de gestion, il y a des carences dans le fonctionnement en particulier de son parquet. Il aurait fallu en tout cas que l'opinion rwandaise soit davantage témoin de son travail (Nuremberg s'est déroulé en Allemagne). L'aspect pédagogique de ce tribunal est un peu

raté à cause de son extrême lenteur comme si la communauté internationale s'était donnée satisfaction sans aller jusqu'au bout de la démarche.

Louis Bagilishya : La tentation d'une « ré-



vision » de ce qui s'est passé au Rwanda se fait jour, s'appuyant sur la thèse de la responsabilité partagée des Tutsi dans le déclenchement du génocide, je pense notamment à la thèse non-étayée, qui revient

régulièrement sur « l'implication du FPR dans l'attentat contre l'avion dans lequel était le général Juvenal Habyarimana. » Le Rwanda d'aujourd'hui c'est un pays où les victimes, les bourreaux et les complices des bourreaux, doivent vivre ensemble. La question fondamentale est : comment reconstruire l'humanité au Rwanda ? comment refuser l'impunité tout en adaptant le système judiciaire à une situation exceptionnelle ? Le Parlement a adopté une loi en septembre 96 dont l'esprit est de différencier les niveaux de responsabilité et de favoriser le principe de l'insertion dans la société de condamnés qui reconnaissent leurs fautes, d'aller vers l'allègement des peines, de négocier des réparations dues aux victimes. Le Parlement a également adopté le 12 octobre 2000 une loi sur le « Gacaca », qui a été ratifiée par le gouvernement et approuvée par la Cour constitutionnelle du Rwanda. Le « Gacaca » s'inspire d'un processus traditionnel de règlement des conflits dans la culture rwandaise et de l'expérience des travaux de la Commission vérité et réconciliation en Afrique du Sud pour que la parole soit libérée, pour que la vérité soit dite, pour engager un processus de catharsis collectif. Le fait est que en septembre 2000, sur les 121 000 prisonniers, seules 2 406 personnes avaient été jugées, ce qui montre le caractère irréaliste dans le contexte rwandais d'un système judiciaire conventionnel. La mise en oeuvre du « Gacaca » s'appuiera sur l'élection par la Communauté, à différents éche-

lons (commune, préfecture etc) de personnalités consensuelles, des autorités morales qui seront « juges » dans des séances où seront privilégiées la libération de la parole, la reconnaissance de la vérité, la négociation d'une « peine » de réparation ou de compensation. Mais, il faut préciser que seront exclus de ce processus les concepteurs et principaux responsables politiques du génocide. En fait, ce qui est souhaité, c'est cicatrifier la tragédie pour refonder, plutôt que de rebâtir sur la vengeance.

Jean-Pierre Chrétien : Un jour ou l'autre il y aura une amnistie. Mais l'amnistie est d'autant plus envisageable et concevable que la réalité du crime de génocide est reconnue. Les discours qui, dans certains secteurs de l'opinion rwandaise comme à l'étranger, tendent à minimiser, à remettre en cause, à relativiser, à banaliser, sont parfaitement négatifs et ils retardent l'amnistie. Le drame serait la poursuite du refus de reconnaître les choses parce que cela voudrait dire que l'on peut recommencer. La logique de Nuremberg reposait sur l'invitation qui était faite au monde entier à reconnaître le crime. Cette reconnaissance doit être particulièrement forte au niveau international car en raison de l'échange inégal de l'information, ce n'est pas le Rwanda qui produit l'information sur lui-même. Nous avons tous une responsabilité à assumer chacun là où il est.

Louis Bagilishya : Les travaux de la Commission Unité et Réconciliation qui a mené un travail important au Rwanda montrent que ce sont surtout les leaders de la société civile qui se sont exprimés. Le débat public ne traverse pas encore en profondeur tout le pays, mais des pas importants ont été réalisés. Des initiatives ont été prises comme des camps de solidarité regroupant des jeunes de diverses origines, ceux qui ont grandi en exil, ceux qui ont grandi au Rwanda, Hutu ou Tutsi, autour d'activités sportives et de travaux communautaires pour débattre aussi de leurs expériences. Mettre en chantier tout cela après un génocide et dans un pays qui n'avait jamais connu une vraie expression démocratique, ce n'est pas rien ! C'est un processus important ! Dans notre culture on exprime rarement la douleur, pourtant la douleur est là, elle est importante, il y a les blessures de la souffrance, les Rwandais ont besoin d'être écoutés car la parole peut apaiser la douleur. Le Gacaca ne doit pas être uniquement un processus judiciaire, c'est aussi une démarche sociale de reconnaissance qui permet la réconciliation au sens profond. Lorsque les souffrances seront dites et seront écoutées, que les responsables du génocide reconnaîtront leurs crimes et leurs responsabilités, alors nous aurons fait un autre pas très important.

Entretien réalisé par
Chérifa Benabdessadok

« Rwanda 94 », un voyage à la quête de la vérité



Créé par le Groupov, mis en scène par Jacques Delcuvelierie, « Rwanda 94 » n'est pas un spectacle ordinaire. Mêlant théâtre, témoignages, images, fiction, conférence, musique, il a pour objet « une tentative de réparation symbolique envers les morts, à l'usage des vivants ». Ce voyage visite les individus mais aussi les concepts et l'Histoire : il rappelle un moment de télévision tout ayant recours à la musique et au chant. Il suscite l'émotion avec notamment le témoignage de Yolande

Mukagasana, rescapée du génocide et auteur de « La mort n'a pas voulu de moi » (voir bibliographie page suivante), tout en apportant des éléments de connaissance et d'informations indispensables à la compréhension de la réalité rwandaise avec un magistral exposé du metteur en scène.

L'ensemble constitue une expérience saisissante. Le Groupov, collectif d'artistes de plusieurs disciplines et de différentes nationalités basé à Liège, en Belgique, mène un travail original et de longue haleine. La création de Rwanda 94 a nécessité quatre années de travail et d'enquête des artistes occidentaux et rwandais dont le résultat est à la mesure de ce que l'on pouvait attendre d'une démarche engagée dans la quête de la vérité et exigeante quant à la qualité artistique.

Ce spectacle qui existe en « petite forme » (deux heures) a été donné dans sa version longue (cinq heures) au théâtre de Rungis, en banlieue parisienne. Il va poursuivre son périple dans plusieurs villes de Belgique, au Rwanda, à Montréal... Il sera à Rouen les 10 et 11 mai.

Un livre accompagné d'un double CD qui constitue un témoignage artistique exceptionnel est édité : il comporte l'essentiel du texte du spectacle et l'intégralité de la musique (lire extraits ci-dessous).

Chérifa B.

Groupov : T : 32 4 253 61 23 F : 32 4 253 60 94

Hutu, tutsi : de vraies fausses ethnies. Le mot ethnies n'existant pas dans la langue du Rwanda, le kinyarwanda, lorsque l'administration belge impose la stigmatisation ethnique de la population, elle recourt au mot « ubwoko » signifiant clan. Il en existe une vingtaine qui comporte aussi bien des Hutu que des Tutsi que des Twa. Dans le Rwanda ancien, la majorité des Tutsi étaient d'un rang supérieur la majorité des Hutu, un Tutsi qui s'appauvissait pouvait devenir Hutu et l'inverse était vrai aussi. La transmission est patrilinéaire : un Tutsi épousant une Hutu aura des enfants Tutsi, un Hutu épousant un Tutsi aura des enfants Hutu. « Même territoire, même langue, même religion, participant tous de la même culture, parties indissociables de la même formation sociale, ayant constitué des siècles avant notre arrivée un véritable état-nation, il est absolument impossible de reconnaître chez les Hutu et les Tutsi des ethnies différentes. » Mais l'obsession ethniste coloniale n'en tient pas compte et se base sur les différences physiques pour classer et hiérarchiser les « races ». Ces différences existent mais elles sont relatives, elles peuvent concerner une minorité de personnes mais la plupart échappent par un trait ou par un autre à cette classification. Aussi, lorsqu'elle se trouve devant un cas « indéfini », l'administration

tranche en fonction du nombre de vaches ! Pas plus de « haine séculaire » : la pratique du pogrome est inconnue avant l'arrivée des Blancs. « La persistance de l'emploi de ces notions s'explique par des motifs idéologiques et politiques, elles ne correspondent pas à la réalité ».

Au journal télévisé de France 2 le 28 janvier 93, interrogé par Bruno Masure, Jean Carbonare président de l'association Survie, revenant d'une mission d'information au Rwanda, déclarait : « c'est une politique organisée que nous avons pu vérifier malheureusement parce que dans plusieurs coins du pays, en même temps, éclatent des incidents et ça n'est pas fortuit [...] on sent que derrière tout ça il y a un mécanisme qui se met en route et on a parlé de purification ethnique, de génocide, de crime contre l'humanité dans le présent rapport que notre Commission a établi [...] Tous les membres de la mission étaient convaincus que, jusqu'à un niveau élevé dans le pouvoir, il y a une responsabilité très grande. Ce que je voudrais ajouter aussi c'est que notre pays qui supporte militairement et financièrement ce système a une responsabilité. [...] J'insiste beaucoup, nous sommes responsables, vous aussi Monsieur Masure vous pouvez faire quelque chose, vous devez faire quelque chose pour que cette situation change, parce qu'on peut la changer si on veut. »

La communauté internationale partage la honte de ce crime

« Les Rwandais qui organisèrent le génocide et le mirent à exécution doivent aujourd'hui en assumer la responsabilité. Néanmoins, un génocide où qu'il soit perpétré implique tout le monde. Dans la mesure où les gouvernements étrangers et les peuples n'ont rien fait pour empêcher les tueries, ni pour y mettre un terme, ils partagent la honte de ce crime. Par ailleurs, le personnel des Nations unies, ainsi que les trois gouvernements les plus impliqués au Rwanda ont une responsabilité plus grande : le personnel des Nations unies pour avoir manqué de fournir des informations adéquates aux membres du Conseil de sécurité et de s'être abstenu de les conseiller, la Belgique pour avoir retiré précipitamment ses troupes et avoir vivement préconisé le retrait total de la force des Nations unies. Les Etats-Unis pour avoir préféré faire des économies plutôt que de sauver des vies humaines et pour avoir ralenti l'envoi d'une force de secours, et enfin la France pour avoir continué à soutenir un gouvernement engagé dans le génocide. Contrairement à l'inaction des principaux acteurs, de membres non permanents du Conseil de sécurité, qui n'avaient pas de lien traditionnels avec le Rwanda, ont entrepris de promouvoir l'idée d'envoyer des troupes des Nations unies pour empêcher l'extermination des Tutsi. Tous les membres permanents du Conseil de sécurité ont jeté le discrédit sur les Nations unies, en permettant que le représentant d'un gouvernement génocidaire continue à siéger au Conseil de sécurité, un organisme censé promouvoir la paix. »

Extrait du rapport d'enquête « **Aucun témoin ne doit survivre – Le génocide au Rwanda** » menée par Human Rights Watch et la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme – Edité chez Karthala en 1999

Un nouveau Nuremberg ?

« *Alors qu'il existe des différences historiques significatives entre l'anéantissement systématique des Juifs européens par les Nazis, et le génocide planifié de Tutsi et de Hutu modérés par des extrémistes Hutu au Rwanda, ces deux événements exigent une réponse essentielle fondée sur la justice. [...] Le Rwanda est digne de sa propre version de Nuremberg, des procès subséquents et des efforts obstinés d'organismes et d'individus, pour veiller à ce que soient punis le plus de responsables possible de ces crimes.* »

Efraim Zuroff, directeur du Centre
Simon Wiesenthal, Jérusalem

Un Jardin de la Mémoire

Concepteur du mémorial
« Le jardin de la mémoire »
qui sera édifié dans les environs de Kigali, Bruce Clarke en présente ici la philosophie et les objectifs. Il est également l'auteur de toutes les photographies qui illustrent ce dossier. Nous l'en remercions.

Après un génocide, aucune science n'est à la hauteur pour réparer entièrement la rupture psychique et matérielle d'un peuple. Et l'art, diront certains, encore moins... Mais le refus d'aborder les événements contribue à leur banalisation, à leur oubli, voire à la négation de leur réalité. Malgré les tentatives des médias pour nous conforter dans nos incompréhensions, au Rwanda, nous ne sommes pas face à une « tragédie incompréhensible ». Ce n'est pas une tragédie et ce n'est pas incompréhensible. Il s'agit d'un génocide planifié, donc non inéluctable. *Le Monde Diplomatique* titrait un jour : « S'informer fatigue ». Justement.

Il nous a semblé primordial que l'artiste, au même titre que l'historien ou le psychiatre, contribue à la conservation et à la compréhension de la mémoire du génocide dont le dernier acte sanglant s'est déroulé entre avril et juillet 1994 mais dont les premières scènes furent jouées des années auparavant.

Concevoir une œuvre artistique qui traite du génocide ? Comment ne pas tomber dans le dérisoire, le stéréotype ou la pathétique ? Le Rwanda, petit pays enclavé en Afrique centrale n'a pas de pratique d'art contemporain, n'a pas de tradition de mémoriaux. Mais il n'a pas non plus de tradition de génocide... C'est-à-dire que face à ce crime planifié il a fallu repenser nos réponses afin de redonner un vestige d'humanité à ceux qui ont survécu ou côtoyé ce génocide, aux autres qui ont été des témoins passifs, voire des complices.

Le Jardin de la Mémoire, tel est le nom de cette « sculpture » mémorielle, devra tenir compte de plusieurs éléments : le nombre des victimes du génocide ; l'espace à mobiliser que suppose un tel nombre ; une pudeur, une distance dans ce qu'on pourrait appeler la représentation et l'importance de la participation de toute une communauté dans sa réalisation. Un parent, un proche, un voisin posera une pierre, marquée d'un signe distinctif d'un disparu (un nom ou toute autre marque) dans le Jardin, selon un dessin géométrique préétabli. Chaque personne le désirant construit ainsi, à sa façon, le Jardin de la mémoire, qui rend hommage à la totalité des victimes. L'ensemble sera composé d'un million de pierres, chiffre symbolique des victimes. Chaque pierre de cette sculpture mémorielle aura ainsi une identité



individuelle, tout en étant indissociable de l'ensemble. Se souvenir des individus tout en ayant à l'esprit la dimension de génocide. Pour autant, le Jardin n'a rien d'un cimetière. C'est avant tout l'œuvre des vivants pour la reconstruction et la réconciliation. Il sera, par la suite, un lieu où l'on pourra se recueillir, se promener, réfléchir. Il ne s'agit pas seulement de créer un travail artistique, mais d'engager un processus de remémoration en collaboration avec les rescapés, les veuves du génocide, la société civile en général - éventuellement les bourreaux qui, eux aussi, pourront poser leur pierre. Le Jardin sera une œuvre artistique, belle et tragique à la fois, qui assume pleinement sa fonction politique et sociale. Elle s'inscrira dans un processus de remémoration plus large et sera une tentative d'extérioriser la douleur de tout un peuple pour entamer un deuil, un travail de guérison.

Les premières pierres ont été posées en juin 2000. En France, une association l'Association pour un Jardin de la Mémoire des victimes du génocide au Rwanda (AJAM) existe. Elle a pour but le soutien moral et intellectuel, ainsi que la recherche de financements pour contribuer à la réalisation du Jardin. Nos partenaires au Rwanda sont les principales organisations de rescapés, de veuves du génocide, ainsi que les Commissions des Droits de l'Homme et d'Unité et de Réconciliation. Le projet est également soutenu par le Fonds International pour la Promotion de la Culture de l'Unesco. ♦

Bruce Clarke

Pour adhérer à l'AJAM ou s'informer :
4 rue Edouard-Vaillant 93400 Saint-Ouen
Fax : 01 40 12 53 05
e-mail : jardin.memoire@magic.fr
un site internet sera bientôt en ligne
<http://www.rwanda-garden-memory.org>

Pour en savoir plus

- **Le défi de l'ethnisme - Rwanda et Burundi : 1990-1996**, Jean-Pierre Chrétien, Karthala, 1997
- **La mort ne veut pas de moi**, Yolande Mukagasana, Ed. Fixot, 1997
- **La justice française face au drame rwandais**, sous la direction de Jean-François Dupaquier, Karthala, 1996
- **Aucun témoin ne doit survivre - Le génocide au Rwanda**, Alison Des Forges, Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme/Human Rights Watch, Karthala, 1999
- **Le Monde, un contre-pouvoir ? Désinformation et manipulation sur le génocide rwandais**, Jean-Paul Gouteux, L'Esprit frappeur, 1999
- **Rwanda, Ungénocide français**, Mehdi Ba, L'Esprit frappeur, 1999
- **Un génocide secret d'Etat - La France et le Rwanda 1990-1997**, Jean-Paul Gouteux, Editions sociales, 1998
- **Autopsie des génocides rwandais, burundais et l'ONU - Problématique de la stabilité dans les pays des Grands Lacs**, Gilbert Ngijol, Présence Africaine, 1998

Kiosques



En finir avec la guerre contre les pauvres

Le sens de la démarche qui a présidé à l'écriture du livre.

Un travail a été fait antérieurement sur la contribution des travailleurs étrangers au développement industriel de la France depuis 1830. La participation d'étrangers était et demeure indispensable pour le grand chantier du développement industriel ; la France manquait de main-d'œuvre en raison de sa sous-population au regard des besoins de l'emploi ; sans ces étrangers la France ne serait pas devenue ce qu'elle est du point de vue industriel, du point de vue démographique, du point de vue de son développement. Le paradoxe est que ces étrangers indispensables ont toujours été méprisés, mal considérés, et menacés d'expulsion en cas de crise de l'emploi ; il n'y avait, et il n'y a eu, à leur égard aucun sentiment de reconnaissance : ils ont souffert de xénophobie, et de racisme surtout quand il s'agissait de travailleurs anciennement colonisés. Cette histoire est assez mal connue, pour ne pas dire presque ignorée, peu ou pas enseignée dans les établissements scolaires. Il importe donc de réveiller la mémoire pour mettre à nu les enchaînements du racisme, plus accentué et plus violent pendant les crises économiques qui conduisent à des comportements irrationnels en quête de boucs émissaires, faute de comprendre les mécanismes économiques.

La pauvreté renvoie à une réalité plus large que celle de l'immigration.

Tout d'abord, il est vrai que le mot de « pauvres » peut paraître ambigu ; il a été longtemps utilisé pour désigner ceux qui n'ont pas eu de chances dans la vie, les indigents, les nécessiteux - le Quart Monde - envers qui il faut éprouver de la compassion. Mais le tiers monde désigne des populations et non des individus ; il y a des pays pauvres, il y a de la pauvreté dans le monde et des mécanismes qui l'engendrent. La pauvreté des pays du tiers monde a été engendrée par la colonisation, par le pillage des ressources, par l'inégalité des échanges (= acheter le moins cher possible)

et vendre le plus cher possible), d'autres campagnes d'Orient. Un autre enchaînement historique est à faire avec la traite des Noirs pendant plusieurs siècles, qui a enrichi la France dans les Antilles et par le commerce triangulaire avec les ports français. Quinze millions d'Africains déportés... Pour eux aussi la question s'est posée de savoir s'ils étaient vraiment des hommes sur le plan biologique. Or la fin de la traite des Noirs a coïncidé grosso modo avec les débuts de la colonisation ; il restait donc des choses dans les têtes.

La pauvreté dans les pays les plus industrialisés.

Un Rapport mondial annuel des Nations unies sur le développement humain (le PNUD) a précisément intégré depuis trois ans un indicateur de pauvreté dans les pays industrialisés. 110 millions de personnes subissent dans l'OCDE (les 29 pays les plus riches) un sort analogue à celui des pauvres du tiers monde. La pauvreté dans les pays industrialisés est caractérisée surtout par l'exclusion, avec notamment 37 millions de sans emploi, et parmi ceux-ci les chômeurs

de longue durée. La pauvreté est le fruit de disparités de plus en plus profondes entre les riches et les pauvres. La guerre contre les pauvres frappe partout, aujourd'hui plus que jamais en ce que la mondialisation marchande ne connaît pas les frontières. C'est une guerre qui s'étale à travers les siècles, qui pratique toujours la même course au profit par l'exploitation des hommes, depuis la traite des Africains jusqu'au marché actuel d'hommes ou de femmes vendus d'un continent à l'autre, de Russie ou des Balkans, vers l'Italie, la France ou l'Angleterre. Commerce qui, selon des sources récentes, nourrit un marché plus juteux que celui de la drogue.

En finir avec la guerre contre les pauvres : une formule utopique ?

C'est vrai. Il faut remédier à l'ignorance dans laquelle sont nos contemporains, en raison notamment du silence de l'enseignement scolaire, des médias, qui ne parlent ni de l'immigration, ni de la colonisation, sinon comme une belle œuvre civilisatrice et généreuse, ni de l'appauvrissement du tiers monde par le biais de la dette ; j'ai pensé qu'il fallait parler pour les jeunes, pour ceux qui n'ont jamais rien su de ces choses, et cela en termes simples ; des personnes d'âge mûr m'ont dit, « mais pourquoi ne nous a-t-on jamais parlé de cette histoire ? ». C'est principalement pour eux que ce livre a été écrit.

Des luttes et des résistances existent aujourd'hui. Dans le tiers monde il y a des résistances comme celles des paysans sans terre au Brésil, ou ailleurs. Des luttes se développent ici contre le racisme ; elles vont dans le sens de la citoyenneté : régularisation des sans papiers, droit de vote pour les étrangers, suppression de la double peine, lutte contre les précarités du travail, ou du séjour, mises en cause des discriminations de tous ordres. Des économistes élaborent des plans de développement pour la planète entière, mais qui ne seront applicables que lorsque les rapports de force les imposeront. On ne pourra en finir qu'avec la lutte.

Paul Muzard

Un livre édité par le Mrap et Le Temps des Cerises en vente au siège du Mrap
Prix public 120 F - Adhérents/CL 100 F
+ frais de port

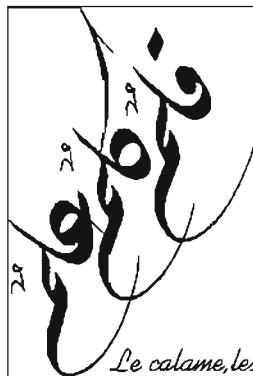
Échos

■ **Le procès de deux policiers** qui avaient frappé à coups de matraque un jeune de 19 ans, le 25 mai 1991, s'est ouvert le 30 janvier dernier devant le Tribunal de grande instance de Versailles. Aïssa Ilich était décédé dans une crise d'asthme deux jours plus tard au cours de sa garde à vue. Le Mrap « qui a contribué activement à l'avis émis au printemps 1999 par la Commission nationale consultative des droits de l'Homme sur "le respect des droits médicaux au cours des procédures de garde à vue et de rétention administrative" en appelle au Parlement et au gouvernement pour que, selon cet avis, ces conventions, du type de celles liant désormais les établissements pénitentiaires au service public hospitalier, soient étendues aux lieux de garde à vue et de rétention administrative afin d'y transférer la responsabilité de la prise en charge sanitaire des personnes retenues [...] ». Jugement le 20 mars.

■ **Le Mrap a été informé de l'envoi d'un ouvrage négationniste** « Les controverses sur l'extermination des Juifs par les Allemands » aux centres de documentation du Val-d'Oise. Cet envoi, à l'instar d'une démarche similaire l'an dernier, était accompagné d'un courrier usurpant le nom de la Fondation de la Mémoire et d'une personnalité, en l'occurrence Marie-José Chombart de Lauwe. Le Mrap a effectué des signalements auprès des procureurs de Paris et du Val d'Oise et a demandé au ministre de l'Éducation nationale de porter plainte auprès duquel il se portera partie civile.

■ **Le Conseil des ministres espagnol a décidé le 16 février** le réexamen de la situation de 60 000 immigrés sans papiers, exclus d'un processus de régularisation qui avait permis à 140 000 étrangers d'obtenir un titre de séjour mais aussitôt suivi de l'entrée en vigueur d'une loi plus restrictive sur l'immigration. L'exclusion du processus de régularisation a été très critiquée à gauche et a donné lieu à des grèves de la faim et à des occupations d'usines par les immigrés dans plusieurs villes d'Espagne (selon AFP).

■ **Selon un journaliste du Washington Post**, Edwin Black, auteur d'un livre paru récemment « IBM et l'holocauste », la solution finale a pu être exécutée grâce à l'utilisation massive des machines mécanographiques Hollerith, ancêtres de l'ordinateur, que la firme étasunienne IBM fournissait à l'Allemagne nazie. Cependant, des auteurs tels que Annette Wieviorka ou Hervé Le Bras contestent la thèse de l'alliance stratégique entre la firme et le III^e Reich, tout en admettant l'accroissement de l'efficacité du système nazi par l'utilisation de ces machines.



Cours de calligraphie arabe dispensés par l'Association des Tunisiens de France.
Renseignements
T : 01 45 96 04 06
Fax : 01 45 96 03 97
E.mail : atf@free.fr

Le calame, les paroles, le savoir

A l'horizon du génome, toujours pas de race !

Un Consortium international public et une société privée étasunienne, Celera, ont publié le 12 février les résultats de leurs recherches sur le génome humain. Inscrit dans une vaste entreprise pour établir la cartographie exhaustive de tous les composants du patrimoine génétique de l'espèce humaine, ce séquençage génétique apporte de nombreux enseignements parmi lesquels il faut noter une surprise et une confirmation : d'une part, notre patrimoine génétique ne serait ni aussi riche ni aussi complexe qu'on le croyait (environ 30 000 gènes parfaitement identifiés ou bien localisés, soit à peine 12 000 de plus que pour la mouche dite du vinaigre), ce qui nous rapproche singulièrement de tous les êtres vivants ; d'autre part, et cela ne surprendra aucun de nos lecteurs, ces études confirment l'absence totale de fondement scientifique au racisme biologique. Elles attestent ce que nous savions déjà : les variations génétiques entre les individus peuvent être beaucoup plus grandes que celles observées d'un groupe humain physiquement identifiable à l'autre.

Cependant, si le décryptage du génome humain augure de nombreux développements dans d'autres domaines (biologie, anthropologie, sciences humaines...), si les connaissances apportées par les biotechnologies vont permettre de travailler à de nouvelles stratégies pour lutter contre les maladies, ils ouvrent d'énormes risques de dérapages que seules l'affirmation de principes philosophiques, la vigilance éthique et la lutte contre un libéralisme ravageur peuvent contrecarrer. Il en est ainsi du clonage humain ou de la brevetabilité des séquences génétiques mises à jour, que d'aucuns, dont le directeur de la société Celera, considèrent comme des « inventions ». Pourtant, en France, le comité national d'éthique a récemment déclaré : « la connaissance du génome ne peut être en aucune manière appropriée ». Il en est de même de la terrible éventualité de pratiques discriminatoires et eugénistes que constitue la connaissance du patrimoine génétique d'un embryon ou d'une personne. Si des mesures préventives n'étaient pas prises, demain on pourrait choisir de mener à terme ou non une grossesse en fonction du sexe de l'embryon au risque de mettre en danger l'équilibre des populations, une compagnie d'assurer pourrait refuser un contrat au motif que le demandeur présente des risques de développer telle ou telle maladie, etc ! Etat de la question dans notre prochaine édition.

Chérifa Benabdessadok

Rendez-vous le 21 mars

« Forum Guerre d'Algérie : Mémoires et histoire »

Organisé à l'initiative du Séminaire " Racisme, antiracisme " de l'Université Denis-Diderot, de l'Institut Charles-André Julien, de l'Institut Europe-Maghréb de l'Université Paris 8, du Centre de la Méditerranée (Nice), et de *Hommes et Migrations*, avec la participation de la BDIC de Nanterre, ce Forum est soutenu par la LDH, le Mrap, l'Association pour la vérité sur 17 octobre 1961, l'Association Mémoire, Vérité, Justice sur les assassinats politiques en France.

au programme

- **La responsabilité des historiens** : présentation par Annie Rey-Goldzeiguer, avec André Nouschi et Claude Liauzu, commenté par Daniel Hémerly
 - **Secrets d'Etat et archives** : présentation, Philippe Grand, avec Sonia Combe, commenté par Brigitte Lainé
 - **Recherche de la vérité et guerres de mémoires** : présentation, André Mandouze, avec Jean-Luc Einaudi et Claire Mauss-Copeau, commenté par Philippe Dewitte
 - **Enseigner la guerre d'Algérie** : présentation, Gilles Manceron, avec Hubert Tison et Françoise Lantheaume, commenté par Henri Moniot
 - **Images, colonialisme, anticolonialisme** : R. Vauthier, N. Bancel, S. Lemaire
- Table ronde**, (sous réserve) avec R. Bonnaud, R. Gallissot, P. Le Cour Grandmaison, A. Mandouze, M. Rebérioux, P. Vidal-Naquet, P. Mairat.

Colloque ouvert au public (à partir de 9h30)

Paris 7, Denis-Diderot, Amphi 24 Place Jussieu, 75 005 Paris

contact : claude.liauzu@worldonline.fr

Différences

43 bd de Magenta 75010 Paris - T : 01 53 38 99 99
Télécopie : 01 40 40 90 98 - E.mail : journal.differences@free.fr
13 F le numéro - Abonnement 135 F (11 n°/an)

Directeur de publication : Mouloud Aounit. Gérante bénévole : Isabelle Sirot. Rédactrice en chef - mise en page : Chérifa Benabdessadok. Directrice administrative : Florence Festas.

Abonnements : Isabel Dos Martires. Impression : Montligeon T : 02 33 85 80 00.

Commission paritaire n°63634 0247-9095 Dépôt légal 2001-03